



CIRCULAIRE RASED : DES AVANCEES...ENCORE INSUFFISANTES !

LE MINISTERE A REUNI LE 2^{EME} GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA REVISION DE LA CIRCULAIRE 2002-113

Le **SE-UNSA** a participé le 6 avril au deuxième « groupe de travail national » traitant de la révision de la circulaire relative aux missions des enseignants spécialisés des RASED dans le traitement de la difficulté scolaire (révision de la circulaire 2002-113).

Le **SE-UNSA** est intervenu pour que puissent aboutir les avancées suivantes :

- Les aides nécessaires apportées à tout élève en difficulté dans le cadre du service public d'éducation.
- Les aides spécialisées considérées comme bien distinctes de l'aide personnalisée.
- Les 3 types d'aides spécialisées maintenues au sein du RASED, et leurs objectifs précisés.
- En maternelle, l'intervention des RASED confortée
- Les missions des psychologues précisées en référence à la circulaire 90-038
- Des obligations de service prenant en compte les heures de coordination et de synthèse dans le cadre contraint du décret 2008

Pour le prochain groupe de travail qui doit se réunir entre le 14 et 17 avril, le **SE-UNSA** a demandé que :

- Le texte mette l'accent sur le pilotage départemental déterminant l'organisation et les moyens mis en œuvre pour les RASED (critères et répartition des emplois et personnels) avec la consultation des instances CTP- CDEN- CAP ;
- La question des frais de déplacement ne soit pas occultée ;
- La notion de « réseau de circonscription » soit revue pour prendre en compte l'existence de la réalité des implantations de postes de RASED décidée à l'issue des CTP ;
- Les associations professionnelles soient effectivement consultées (Le ministère a annoncé en réponse, qu'elles participeront au prochain groupe de travail ainsi que les représentants de la FCPE).

